

"Association nationale d'**Assistant Maternels Agréés Réunis Inter - Départementale**"

Nous sommes une association créée en 1984 ayant pour but de regrouper les assistantes maternelles non permanentes agréées employées par des particuliers, de **défendre** leurs intérêts professionnels, de servir d'intermédiaire entre les parents et les assistantes maternelles, de **promouvoir** la profession par des actions d'information et d'**optimiser** la formation initiale et continue des assistantes maternelles.

**Nos objectifs** sont la reconnaissance réelle de la profession, l'amélioration de l'accueil des enfants, l'amélioration de la retraite et de la prévoyance et aussi l'amélioration des conditions de rémunération. Les membres du bureau de l'association AMARID sont tous des assistantes maternelles, ils sont de plus **bénévoles. Assistan**  
**te maternelle**

Un assistant maternel non permanent est une personne (homme ou femme) qui accueille un ou plusieurs enfants à son domicile, moyennant rémunération.

Une assistante maternelle peut assurer aux enfants un accueil qui garantisse leur sécurité, leur santé et leur épanouissement et contribuer, pendant leur temps de garde, à leur développement et à leur éducation.

L'assistante maternelle doit nécessairement obtenir un **agrément** et, après trois ans, et en fonction de différents critères, elle peut obtenir une dérogation pour en garder plus de trois (s'ils sont scolarisés).

Vous souhaitez devenir assistante maternelle, retrouvez dans nos rubriques [les conditions pour exercer ce métier.](#)